

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
**MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire d'ajournement du conseil municipal de Larouche, tenue le **lundi 17 février 2020**, à 19h, dans la salle multifonctionnelle de l'Hôtel de ville de Larouche, à laquelle sont présents les conseillers suivants: messieurs Denis Lalonde, Pascal Thivierge, Guy Lavoie, Fernand Harvey, madame Danie Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Réjean Bédard, maire. Monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier assiste aussi à la réunion. Monsieur Pascal Tremblay est absent.

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution 20-02-039**

Sur proposition de monsieur Pascal Thivierge, appuyé de madame Danie Ouellet, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant le point «Autres items» ouvert.

**AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**Résolution 20-02-040**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a prévu un budget de 24 285\$ pour l'achat de matériel pour le service incendie en 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de sécurité incendie a transmis une liste comportant de matériel nécessaire d'un montant de 24 353\$ ;

**DEVANT CES MOTIFS**, il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser le Service de sécurité incendie à procéder à l'achat des items suivants :

Item	Nbre	Prix unitaire	Total	Fournisseur
Boyaux 1¾" Kraken	12	225\$	2 700\$	Arsenal
Bunker	2	1 870\$	3 740\$	Aréofeu
Boyaux 4" storz	2	459\$	918\$	Arsenal
Lances 1½"	2	508\$	1 016\$	Aréofeu
Boyaux 2½" Kraken	10	298 \$	2 980\$	Arsenal
Lot Badges et écussons	1	1 000\$	1 000\$	Tan-Ex
Dossards	10	20\$	200\$	Internet
Bonbonne d'air 1 hre	3	1 750\$	5 250\$	Aréofeu
Bonbonne d'air 45 m	2	1 450\$	2 900\$	Aréofeu
Support pour APRIA	2	63\$	126\$	Arsenal
Gants	4	135\$	540\$	Arsenal
Livre P-2	1	100\$	100\$	École nationale
Bottes	3	199\$	597\$	Aréofeu
Musettes	3	35\$	105\$	Arsenal
Cagoules	5	40\$	200\$	Aréofeu
Écusson de casque	3	16\$	48\$	Aréofeu
Crépine de fond 4"	1	566\$	566\$	Arsenal
Crépine de fond 6"	1	690\$	690\$	Aréofeu
Diviseurs 2,5 - 1,5 -1,5	1	312\$	312\$	Aréofeu
Casque rouge	1	365\$	365\$	Aréofeu
<b>Grand total</b>			<b>24 353\$</b>	
Dépenses engagées par le nouveau camion:			6 202\$	
Dépenses engrangées par les nouveaux candidats:			1 490\$	

**PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

**Résolution 20-02-041**

**CONSIDÉRANT QUE** les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 9,2 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2016-2017 (12,1% pour les garçons et 6,3% pour les filles);

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur:

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000\$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

**CONSIDÉRANT QUE** les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur:

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

**CONSIDÉRANT QU'**il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000\$ et 20 000\$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000\$ par décrocheur;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRÉPAS organise, du 17 au 21 février 2020, la 13e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème Nos gestes, un + pour leur réussite, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu:

- De déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

- D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

#### **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION CONCERNANT LES DEMANDES DE COLLABORATION POUR LES SERVICES SPÉCIAUX AVEC LE SERVICE D'INCENDIE DE SAGUENAY**

##### **Résolution 20-02-042**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité adoptait, le 4 octobre 2010, la résolution CM: 2010-151, afin de faire une demande de collaboration avec le service d'incendies de Ville de Saguenay pour l'intervention, lorsque ces équipements seront requis, d'un camion échelle, des pinces de désincarcération et d'embarcation de type zodiac sur le territoire de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a depuis passé une entente avec la Régie des incendies secteur sud de la MRC Lac-Saint-Jean Est et que cette entente prévoit la prestation de ces services ;

**DEVANT CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'abroger la résolution CM: 2010-151 concernant les demandes de collaboration pour les services spéciaux avec le service d'incendie de Saguenay.

#### **FINITION DU PLAFOND ET PEINTURE DE LA MAISON DES JEUNES**

##### **Résolution 20-02-043**

Sur proposition de monsieur Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Denis Lalonde, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'installer un plafond suspendu et de repeindre la totalité du local abritant la maison des jeunes, le tout étant réalisé par le service des travaux publics.

#### **APPROBATION DES VENTES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES – 2018**

##### **Résolution 20-02-044**

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Harvey, appuyé de monsieur le conseiller Pascal Thivierge, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de transmettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay les propriétés suivantes pour défaut de paiement des taxes municipales impayées pour l'année 2018:

<b>VENTES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2017-2020</b>			
<b>Nom et adresse</b>	<b>2018</b>	<b>Total</b>	<b>Particularité</b>
2313-5452 QC – des Fondateurs	24,20\$	35,60\$	Compagnie n'existe plus
9041-5852 QC – Dorval	347,17\$	906,86\$	Florent Côté
9393-5948 QC – Champigny	79,55\$	1 791,59\$	Steeve Jean
9393-5948 QC – Champigny	38,20\$	979,92\$	Steeve Jean

Gilles Beaulieu – Lac-Déchéne	20,41\$	518,46\$	
Guy Bédard – Du Ruisseau	121,62\$	1 958,17\$	
Guy-O-Restaurant – Richer	16,06\$	42,66\$	Guy Simard
Guy-O-Restaurant – du Royaume	9,18\$	24,38\$	Guy Simard
Jonathan Boily – des Mouettes	323,61\$	4 400,36\$	
Julie Boulianne – Baie d'Ocaya	89,57\$	2 727,85\$	
Sylvie Champigny – Champigny	65,84\$	2 934,74\$	
Sylvie Champigny – Champigny	145,42\$	3 156,17\$	
Julien Dallaire – des Saules	1 122,43\$	3 425,43\$	
Pierre-Luc Dorval – des Trembles	2 349,97\$	7 469,22\$	
Jonathan Dubois – du Royaume	61,06\$	185,76\$	
Michel Dufour – Lévesque	113,02\$	1 973,82\$	
Robert Duval – du Camp	1 068,12\$	4 676,42\$	
Marc Fortin – Champigny	162,09\$	164,61\$	Chemin Champigny 2014-18
Marc Fortin – Champigny	111,92\$	115,06\$	Chemin Champigny 2014-18
Marc Fortin – des Bouleaux	111,92\$	115,06\$	Rue des Bouleaux 2014-18
Marc Fortin – Champigny	162,09\$	164,61\$	Chemin Champigny 2014-18
Marc Fortin – des Saules	111,92\$	115,06\$	Rue des Saules 2014-18
Marc Fortin – des Érables	111,92\$	115,06\$	Rue des Érables 2014-18
Marc Fortin – des Bouleaux	111,92\$	115,06\$	Rue des Bouleaux 2014-18
Marc Fortin – des Saules	111,92\$	115,06\$	Rue des Saules 2014-18
Marc Fortin – des Merisiers	76,92\$	80,06\$	Rue des Merisiers 2015-18
Marc Fortin – des Cèdres	122,94\$	126,08\$	Rue des Cèdres 2014-18
Martine Fortin – Champigny	90,10\$	1 659,70\$	
Thérèse Gagnon – du Royaume	1 652,77\$	4 794,12\$	
Thérèse Gagnon – du Royaume	20,57\$	57,62\$	
Jean-Guy Gauthier – du Cap	262,62\$	607,47\$	
Mathieu Gauthier – Lavoie	4 636,94\$	12 305,84\$	
Pierre-Luc Girard – des Moineaux	2 745,98\$	7 330,98\$	
Guy Lavertu – des Trembles	1 349,93\$	5 700,18\$	
Alexandre Lavoie – des Fondateur	2 649,73\$	9 379,73\$	
Denis Lavoie – rue Richer	820,41\$	5 087,66\$	
Jean-François Lavoie – Dorval	992,40\$	4 254,75\$	
Lawrence Lavoie – Richer	1 371,65\$	5 959,05\$	
Karl Maltais – des Fondateurs	2 189,96\$	6 042,41\$	
Jean-François Marceau – Lac-du-	2 938,62\$	12 683,82\$	
Denis Michaud – des Fondateurs	27,66\$	37,16\$	2014-18 – Adresse inconnue
France Munger – des Érables	16,09\$	29,39\$	Adresse inconnue
Sébastien Néron – des Aulnes	1 186,95\$	5 100,20\$	
Gaétane Simard – des Bouleaux	0,44\$	4,24\$	
Marc Simard – Lac-Déchéne	248,69\$	806,59\$	
Éric Tremblay – des Fondateurs	343,90\$	946,45\$	
Isabelle Tremblay – du lac-Moquin	91,18\$	330,83\$	
Isabelle Tremblay – du lac-Moquin	1 357,10\$	3 462,15\$	
Jean-René Tremblay – du lac-des-	15,38\$	19,18\$	2014-18 – Adresse inconnue
Laval Tremblay – du Royaume	3 577,85\$	8 707,78\$	
Marcel Tremblay – du-lac-Déry	254,29\$	773,24\$	
Marcel Tremblay – du-lac-Déry	756,80\$	1 742,20\$	SP
Maude-Hélène Tremblay – Arthur-	168,81\$	319,16\$	
Maude-Hélène Tremblay – du Lac-	119,52\$	2 909,40\$	
Mélanie Turcotte – Champigny	445,11\$	1 562,81\$	
Vilmont Tremblay – Gauthier	657,35\$	1 220,95\$	Décédé
Guy Vaillancourt – des Bouleaux	495,57\$	3 567,12\$	
TOTAL	38 804,81\$	149 808,66\$	

#### ACHAT D'UN COUVERT POUR L'ÉPANDEUR D'ABRASIFS

##### Résolution 20-02-045

Sur proposition de monsieur Guy Lavoie, appuyé de madame Danie Ouellet, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'acheter un couvert pour l'épandeur d'abrasif auprès de monsieur Simon Audet, du 1813 chemin de Château-Bigot, Québec, au montant de 500\$.

**DÉLÉGATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT  
TECHNIQUE D'HÉBERTVILLE-STATION**

**Résolution 20-02-046**

Considérant que le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station a lancé une invitation afin qu'une personne de Larouche siège à ce comité, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de madame Danie Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent que monsieur Pascal Thivierge soit nommé comme représentant de la municipalité de Larouche auprès du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.

**FIN DE LA RÉUNION**

À 20h33 madame Danie Ouellet propose la levée de l'assemblée.

Réjean Bédard,  
Maire

Martin Gagné  
Directeur général et secrétaire-trésorier